



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-54

RESSOURCES HUMAINES

34 - Modification du tableau des effectifs

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

Présents : 38

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),
Gérald VERGET (commune de Louvres).

RESSOURCES HUMAINES

34 - Modification du tableau des effectifs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 29 mars 2017, avec prise d'effet anticipée de la création d'un emploi d'adjoint administratif et des deux grades correspondant au cadre d'emploi de rédacteur territorial.

Sur le tableau, en grisé, apparaissent les trois grades de catégorie B. Deux délibérations seront prévues au comité du 29 juin 2017 de suppression d'emploi relative à la situation administrative du candidat non retenu.

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Emplois de Direction</u>					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	2		
Total Emplois de Direction		3	3		

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Filière Administrative</u>					
Directeur Territorial	A	1	1		
Attaché	A	3	1	1	1
Rédacteur Principal 1ère classe	B				1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B				1
Rédacteur	B	2	1		1
Adjoint adm. Principal 2 ^{ème} classe	C	5	5		
Adjoint administratif	C	5	3	1	1
Total Filière Administrative		18	11	2	5

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Filière Technique</u>					
ingénieur en chef	A	1	1		
ingénieur principal	A	2	1		1
Ingénieur	A	4	4		
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1		
Technicien Principal de 2ème classe	B	9	3	5	1
Technicien	B	4	3	1	
Adjoint technique	C	6	5		1
Total Filière Technique		28	18	6	3

Total général		49	32	8	8
----------------------	--	-----------	-----------	----------	----------

RESSOURCES HUMAINES

34 - Modification du tableau des effectifs

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Gilles MENAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1. Approuve** le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 29 mars 2017,
- 2. Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.